

Tribune libre

Groupe de la majorité municipale

La réforme des collectivités territoriales, simplification ou centralisation?

Les réformes sont souvent pleines de bonnes intentions mais lorsqu'on passe à leur réalisation on est bien loin des objectifs initiaux.

C'est le cas de la réforme des collectivités territoriales élaborée dans la hâte par le gouvernement et votée récemment par le parlement.

La décentralisation initiée par les socialistes en 1981, admise par tous, a progressé depuis, en particulier avec les lois Joxe, Chevènement, Vaillant.

Le rôle affirmé des régions et le développement de l'intercommunalité ont été deux idées fortes de cette décentralisation.

Le gouvernement actuel a engagé une profonde réforme de l'administration territoriale avec le triple souci, dit-il « de simplifier nos institutions locales, de renforcer la compétitivité des territoires et de faire progresser la solidarité territoriale ».

Cette réforme devrait simplifier, clarifier et alléger les structures locales qui se sont ajoutées les unes aux autres depuis quelques années.

Rappelons les modifications importantes entrainées par la réforme :

- l'élection au suffrage universel des conseillers intercommunaux lors des élections municipales de 2014.
- la couverture intégrale du territoire par des intercommunalités pour le 1er juin 2013.
- de nouveaux outils de regroupement des communes.

• la création du conseiller territorial siégeant à la fois au Conseil Général et au Conseil Régional et élu en 2014 au scrutin uninominal majoritaire à deux tours dans des cantons élargis.

• la répartition des compétences et des financements est clarifiée : les communes conservent la clause de compétence générale, les départements et les régions ont des compétences spécialisées mais à titre exclusif (seuls le tourisme, le sport et la culture pourront être repartagés).

Le projet de fusion des élus régionaux et départementaux est dangereux car il fragilise la Région qui devient une fédération de super cantons et les élus départementaux de leurs relations de proximité. Il faut au contraire renforcer chaque collectivité en clarifiant les compétences des régions et des départements. Les socialistes sont par contre favorables à l'achèvement du regroupement des communes : il faut pour cela améliorer la carte intercommunale, inclure les communes les plus défavorisées dans le projet communautaire, faire coïncider les périmètres des intercommunalités avec les bassins de vies et d'emplois.

Les SIVOM et les SIVU doivent être supprimés. Le Préfet de la Haute-Garonne vient de notifier aux communes et communautés de communes, un projet de schéma départemental de coopération intercommunale dans le cadre de cette réforme.

Pour le territoire de Carbonne, il comporte plusieurs propositions en particulier le rattachement des communes de Lahitère et Mauzac à la communauté de communes du Volvestre, la fusion de la communauté de communes Garonne-Louge (Noé, Longages, Capens) avec la communauté de communes du Volvestre, la suppression de certains syndicats (eau, électricité, loisirs) et des Sivoms de Montesquieu et du canton de Rieux.

Le conseil municipal de Carbonne, s'il est favorable aux rattachements des communes de Lahitère, Mauzac et de la communauté de communes de Garonne-Louge à la communauté de communes du Volvestre, ne l'est qu'à la condition que les collectivités concernées soient volontaires (on ne peut l'imposer par la force comme le souhaite le Préfet) et que leurs adhésions fassent l'objet d'une étude préalable sur les conditions de rattachement et de transfert de compétences et ses implications économiques.

Il en est de même pour les Sivoms de Rieux et Montesquieu que le Préfet voudrait voir rattacher à la communauté de communes du Volvestre et que les élus carbonnais et du Volvestre souhaitent voir continuer dans l'état.

Le Préfet (pour des raisons électorales évidentes) souhaite conclure ce projet d'ici la fin de l'année. Les élus refusent cette précipitation et demandent du temps pour préparer ces regroupements nécessaires.

Groupe de l'opposition municipale



La tribune libre du groupe « Carbonne, ma ville » ne nous a pas été transmise par ses représentants.